

# LA CITÉ DES ASCENSIONS DURABLES

**concours d'idées pour étudiants  
et jeunes professionnels**

Dotation totale : 9 000 €

1er prix : 4 000 €

Date limite de remise des projets :  
30 avril 2020

**informations :**

[www.concours-100ans-fas.biodigitalcity.org/100ans](http://www.concours-100ans-fas.biodigitalcity.org/100ans)

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1 - Objet du concours

#### **Inventer une ville durable et intelligente pour un mieux vivre ensemble**

À l'occasion de son 100e anniversaire, la *Fédération des Ascenseurs* souhaite célébrer les idées avant-gardistes qui ont présidé à sa fondation. Elle veut contribuer à l'émergence de solutions urbaines et architecturales nouvelles pour le moyen terme et le long terme. Elle ambitionne de participer à l'amélioration des cadres de vie de demain à l'horizon 2050.

Elle a demandé à l'*Atelier international expérimental pour la Cité bio-numérique*, spécialisé dans les projets prospectifs, d'organiser un concours d'architecture et d'urbanisme, à l'usage des jeunes professionnels et des étudiants. L'objectif est de réfléchir à l'amélioration des conditions de vie en ville et à la lutte contre les effets négatifs des cités sur la planète.

À l'occasion de ce concours, la *Fédération des Ascenseurs* et l'*Atelier international* souhaitent favoriser les coopérations interdisciplinaires (créatifs, scientifiques, spécialistes des techniques nouvelles, informaticiens, spécialistes des sciences de l'Homme etc.) afin de mieux réfléchir au futur.

### Article 2 - Organisation du concours

Les organisateurs du concours sont la *Fédération des Ascenseurs* et l'*Atelier International Expérimental pour la Cité Bio-numérique*.

### Article 3 - Thème du concours

#### Préambule

Aujourd'hui, il est important de préserver les terres agricoles en ralentissant l'expansion urbaine. Un jour nous en manquerons pour nourrir la planète. Dès maintenant il est donc nécessaire de réfléchir à la manière dont il est possible de densifier la ville tout en produisant des lieux de vie encore plus agréables.

À titre d'exemple, une tour de 200 logements économise 24 hectares de terres cultivables, comparativement à 200 maisons individuelles. Ces dernières nécessitent 25.000m<sup>2</sup> de bitume. Elles produisent, par les transports internes aux lotissements, l'émission de 720 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Les habitants de la tour, en interne, se déplacent en ascenseur qui, lui, présente un bilan carbone bien moindre.

Les circulations verticales sont donc un moyen de concilier haute densité d'habitation, facilité de déplacement en ville, économie d'énergie, basse émission de gaz à effet de serre.

Mais ce n'est pas tout, car aujourd'hui, les centres-villes et villages anciens se meurent ; ils sont désertés par les habitants et les commerces pour cause de manque de fonctionnalité. Les zones commerciales en périphérie de ville prolifèrent en consommant la terre agricole en grande quantité.

Le Ministère de la Cohésion des territoires a lancé le *plan d'action Cœurs de ville* qui prévoit des programmes de réflexion et de financement pour lutter contre les proliférations urbaines en zone agricole péri-urbaine et pour reconquérir les centres anciens. En utilisant mieux les centres-villes, l'impact des voitures peut diminuer de manière conséquente, les villes peuvent accéder à une hyper-frugalité énergétique.

La *Fédération des Ascenseurs* se veut solidaire de ces orientations environnementales du ministère. Elle souhaite contribuer à cet effort national en mettant le savoir-faire de ses adhérents au service de l'amélioration des centres-villes, de leur re-dynamisation et du mieux vivre en ville.

Il est urgent, dès maintenant, de réfléchir à la manière dont les architectes, les urbanistes et toutes les professions participants à l'aménagement du territoire et à la construction peuvent collaborer et rendre compatibles ville dense, immeubles de grande hauteur et "bien vivre ensemble dans le respect de la planète".

#### Techniques de pointe

Les circulations mécanisées de dernière génération (ascenseurs, élévateurs, etc), intègrent des techniques numériques de pointe, telles que l'intelligence artificielle, la domotique ou la robotique. Grâce à ce renouveau technologique, elles peuvent faciliter la ré-organisation urbaine et architecturale. Elles proposent de nouvelles utilisations des locaux anciens devenus difficiles à utiliser. Elles peuvent contribuer à rendre fonctionnels les centres urbains exigus. Ces dispositifs de déplacement *high-tech* sont aptes à s'interfacer avec d'autres techniques avancées, notamment celles liées aux transports doux ou à la robotique urbaine. Le stockage et le transport des matières et de l'énergie peuvent être envisagés de manière nouvelle en favorisant les cycles courts.

Le numérique propose de nouvelles options pour gérer le fonctionnement des ascenseurs ; il ouvre à de nouvelles utilisations. Les candidats devront donc réfléchir à la manière dont les circulations verticales peuvent, dans l'avenir, rendre des services nouveaux aux usagers et améliorer leur qualité de vie.

Le numérique et la robotique laissent entrevoir de nouveaux services intelligents liés aux circulations automatiques. Les livraisons domestiques à domicile automatisées ou le stockage robotisé et sécurisé de livraisons, dans chaque immeuble, ouvrent les portes à de nouveaux usages des ascenseurs.

#### Cycles courts

Les circulations mécanisées peuvent favoriser les "recyclages très courts", l'alimentation saine, des densités urbaines renforcées et plus conviviales et une meilleure gestion des biens communs. Elles permettent des solutions inédites pour améliorer la qualité de vie en ville et la qualité environnementale.

L'interface entre les centres-villes, le recyclage optimisé des déchets, la permaculture péri-urbaine de proximité, l'agriculture urbaine ou les lombricultures automatiques, trouvent avec ces techniques nouvelles des opportunités de process inédits qu'il faut inventer dans les décennies à venir.

#### Agriculture

En re-densifiant les centres-villes vidés de leurs habitants, c'est l'agriculture biologique péri-urbaine qui peut s'épanouir en restant proche des consommateurs locaux et en s'adaptant en

temps réel à leurs besoins. Cette synergie agro-urbaine peut favoriser la bio-diversité et la ré-installation de la douceur de vivre en ville.

Dans ce contexte de reconquête des centres-villes, s'ouvrent de nouvelles perspectives pour les théories, les pratiques, les gestions, les gouvernances urbaines.

### Séniors

À l'heure de l'augmentation du nombre des séniors, de nombreuses zones urbaines qui leur étaient devenues difficiles d'accès peuvent à nouveau être mises à leur disposition. De même, grâce aux nouveaux savoir-faire techniques, les personnes à mobilité réduite ont trouvé de nouvelles facilités d'usage pour les bâtiments et pour les espaces urbains. Tous ces habitants, qui représentent une partie non-négligeable de la population, peuvent aujourd'hui espérer encore de nouvelles améliorations de toutes les formes d'accessibilité.

Les savoir-faire techniques portés par les spécialistes des ascenseurs et élévateurs peuvent potentiellement rendre la vie plus facile à tous les utilisateurs mais ils peuvent aussi leur apporter un complément de sécurité. Des bâtiments ayant perdu leur fonctionnalité, et donc leur valeur pour cause de difficulté d'usage, peuvent aujourd'hui être remis sur le marché immobilier et rendre des services nouveaux.

### Les programmes à inventer

Les candidats auront à faire des hypothèses prospectives et à proposer de nouvelles formes d'utilisation des espaces bâtis et des espaces publics qui utiliseront des technologies de pointe déjà existantes. Ils pourront aussi ouvrir leur projet aux technologies encore en expérimentation ; ils en déduiront de nouvelles manières de répondre aux attentes des différentes catégories d'utilisateurs.

L'objectif pour les candidat.e.s du concours est de montrer comment les techniques nouvelles, proposées par les spécialistes de la translation des matières et des personnes, permettent d'inventer des "mieux vivre ensemble", de mieux développer les zones agricoles péri-urbaines, de mieux lutter contre le gaspillage énergétique, de mieux recycler, d'arrêter de consommer les terres agricoles, d'améliorer les cadres de vie urbains et la qualité de vie en ville etc.

Les candidat.e.s mettront au centre de leurs réflexions, les circulations verticales, leurs impacts sur les usages et, *in fine*, sur la ville et l'architecture de demain. Ils/elles auront à montrer comment les nouvelles techniques peuvent permettre d'améliorer la durabilité des villes et la qualité de vie en ville.

Comment simplifier les déplacements des usagers et comment faire de leur utilisation un moment agréable ? Sont des questions qui pourront être posées à l'occasion de ce concours.

Les équipes pluridisciplinaires associant notamment architectes, ingénieurs, urbanistes, écologues, paysagistes, agronomes, philosophes, informaticiens, mathématiciens, roboticiens, géographes sont souhaitées.

Le site et le programme seront librement choisis par les candidats.

Les candidat.e.s pourront par exemple choisir de travailler sur un centre ville, un quartier, un ensemble urbain ou un immeuble ancien. Ils/elles pourront également présenter un bâtiment ou un ensemble de bâtiments neufs.

Les projets pourront aussi porter sur des villages denses, neufs ou anciens, situés sur un territoire agricole nourricier. L'objectif est de montrer comment de nouveaux modes d'habitat, de travail, de loisir, non pénalisants pour la planète et bénéfiques pour le vivre ensemble, peuvent être favorisés par les techniques nouvelles en matière de translation mécanique de matières et de personnes.

### Haute densité

Afin de favoriser une réflexion sur des solutions urbaines à haute densité, à haut niveau de service et à haute valeur environnementale, les candidat.e.s pourront réfléchir à des îlots urbains de grande hauteur où les circulations verticales auront un rôle important à jouer dans la qualité d'utilisation et de gestion des espaces urbains.

À l'occasion du concours, les participant.e.s pourront mettre au point un groupe d'immeubles de

grande hauteur, se constituant en quartier autonome. L'unité retenue est de 10 000 habitants. L'ensemble urbain sera esquissé en 3 dimensions. Il sera possible de travailler sur un principe général des circulations verticales au niveau du quartier. Il sera aussi possible de choisir un seul bâtiment de grande hauteur afin d'étudier la stratégie de desserte par les ascenseurs.

L'ensemble urbain pourra être installé soit en ville dense, soit en banlieue. Il pourra également se situer à la campagne et être en harmonie avec un territoire agricole.

Une réflexion pourra aussi être menée, par les candidats, sur la manière dont une agriculture urbaine peut être améliorée par des innovations en matière de transports mécaniques contraints (production, transport, culture).

Les participant.e.s pourront également réfléchir à la manière dont les techniques de translation verticales ou horizontales peuvent aider à concevoir des maisons de ville comportant plusieurs niveaux et capables de constituer des tissus urbains plus denses.

#### Transformation des fonctions et usages urbains

Il sera demandé aux candidat.e.s de développer une réflexion sur la manière dont les techniques et les matériels innovants peuvent rendre compatibles des fonctions et des usages imbriqués qui auparavant ne pouvaient pas fonctionner ensemble. Il va de soi qu'une telle réflexion permettra aux candidat.e.s d'aborder sous un nouvel angle la densité urbaine. Il serait alors judicieux que des candidat.e.s travaillent sur la manière dont les technologies utilisées dans les maisons de ville peuvent être utilisées dans des contextes bâtis nouveaux et ouvrent la porte à de nouvelles mixités en milieu dense ou très dense, voire en zone urbaine à haute densité. Enfin, une réflexion pourrait également être engagée sur d'autres utilisations des sous-sol grâce aux techniques d'élévation, rendant ainsi possible une intensification des usages urbains sans création de nuisance nouvelle au sol ou en étage.

Les différentes fonctions de la ville (travail, loisir, commerce, déplacements longues distances, repos, etc) seront confrontées à la notion de circulation mécanisée à parcours contraint. Partant de là, les candidats pourront réfléchir à la manière dont la vie en ville peut être améliorée.

La mixité fonctionnelle et sociale étant souhaitable dans les villes, il sera montré comment les ascenseurs peuvent ouvrir de nouvelles confrontations entre des programmes difficiles à rendre compatibles habituellement.

#### Réinventer les cadres de vie

Bien d'autres possibilités émergent à l'heure des grandes mutations technologiques, scientifiques, sociétales, industrielles, culturelles. Les candidat.e.s s'en saisiront pour proposer de nouvelles solutions de gestion urbaine liée aux circulations verticales. Toutes les solutions qui permettront, grâce aux ascenseurs, d'améliorer les économies d'énergie, le recyclage, le cadre de vie, le confort, l'environnement, l'habitat, l'artisanat, pourront être mises en avant dans les projets.

Les candidat.e.s devront donc s'informer sur les nouvelles techniques de levage et d'ascensorisme et plus généralement sur les nouvelles méthodes, les nouveaux savoir-faire et les techniques de pointe (*data-mining*, captage automatisé, robotique) développés dans d'autres domaines. Ils devront proposer des solutions prospectives utilisant ces techniques existantes ou en expérimentation.

Ils/elles pourront proposer des hybridations entre d'autres techniques existantes et les techniques liées aux ascenseurs et aux élévateurs.

#### Les pistes documentaires

Fédération des Ascenseurs :

Des indications techniques pourront être obtenues sur le site de la Fédération à la rubrique : "Bien choisir son ascenseur" sur le site : [www.ascenseurs.fr](http://www.ascenseurs.fr)

Pour plus d'informations sur les élévateurs, vous pouvez également consulter [ce lien](#)

Cités du futur :

[www.biodigitalcity.org](http://www.biodigitalcity.org)

## Article 4 - Conditions de participation

L'inscription peut être faite de manière individuelle ou en groupe de 5 personnes maximum.

Les participant.e.s doivent être étudiant.e.s dans un établissement d'enseignement supérieur à la date de clôture du concours (30 avril 2020), ou jeunes professionnel.le.s, c'est-à-dire diplômé.e.s d'un établissement d'enseignement supérieur depuis moins de 5 ans à cette même date.

Le jury encourage les équipes pluridisciplinaires.

Les inscriptions se font en ligne sur : [www.concours-100ans-fas.biodigitalcity.org/100ans/](http://www.concours-100ans-fas.biodigitalcity.org/100ans/)

L'inscription est obligatoire pour participer au concours et accéder à la page de dépôt des projets.

## Article 5 - Rendu du concours

Le rendu du concours se fait en ligne, sur le site [www.concours-100ans-fas.biodigitalcity.org/100ans/](http://www.concours-100ans-fas.biodigitalcity.org/100ans/), sur la page dédiée, accessible aux candidat.e.s et équipes candidates préalablement inscrit.e.s.

Les documents à remettre sont :

- un texte de 3.000 à 6000 signes rédigé en français et expliquant le projet et les idées qui y sont développées.
- 3 perspectives format A2, résolution 300 dpi
- 3 documents graphiques libres (plan, coupe, axonométrie, schémas...) format A2, résolution 300 dpi

De plus, lors du dépôt des fichiers, le/la candidat.e ou chaque membre de l'équipe candidate devra déposer un justificatif prouvant :

- pour un.e étudiant.e, son inscription dans un établissement d'enseignement supérieur à la date de remise du concours,
- pour un.e jeune professionnel.le, l'obtention d'un diplôme d'études supérieures moins de 5 ans avant la date de remise du concours

Les candidat.e.s ou équipes candidates ne respectant pas ces critères seront disqualifiés.

La date limite de dépôt des fichiers est fixée au 30 avril 2020 à minuit, délai de rigueur. Les projets parvenus après cette date et cette heure ne seront pas examinés et seront considérés comme non rendus.

La participation au concours emporte la pleine acceptation du présent règlement et de toutes ses clauses.

## Article 6 - Questions – Réponses

Des questions concernant le concours peuvent être posées sur le site [www.concours-100ans-fas.biodigitalcity.org/100ans/](http://www.concours-100ans-fas.biodigitalcity.org/100ans/) jusqu'au 15 mars à minuit, sous la rubrique FAQ.

Les questions et leurs réponses seront publiées au fur et à mesure dans la même rubrique FAQ.

## Article 7 – Résultats

Le jury se réunira au mois de juin, pour sélectionner les lauréats du concours.

La proclamation des résultats aura lieu fin juin 2020.

La remise des prix se fera lors de la Cérémonie des *Trophées de l'Ascenseur* qui aura lieu à Paris en octobre 2020.

Les lauréats des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix sont tenus d'assister ou se faire représenter à cette manifestation. A défaut, ils perdront le bénéfice de leur récompense. Le transport des lauréats jusqu'au lieu de la remise des prix est à la charge des lauréats.

## Article 8 - Critères de sélection

Le jury évaluera les projets selon les critères suivants :

- clarté du propos graphique et écrit
- caractère innovant de la proposition
- qualité architecturale, urbaine ou paysagère du projet
- interdisciplinarité de l'équipe
- capacité du projet à contextualiser les dispositifs d'ascenseurs / d'élévateurs
- utilisation et/ou détournement inventif des techniques existantes
- invention de nouveaux concepts techniques

La hiérarchie et la pondération de ces critères seront fixés par le jury.

Le jury est souverain.

## Article 9 – Prix

Pour les meilleurs projets, les Prix suivants seront remis par la Fédération des Ascenseurs :

- 1<sup>er</sup> prix : 4000 €
- 2<sup>e</sup> prix : 2000 €
- 3<sup>e</sup> prix : 1500 €
- 4<sup>e</sup> prix : 1000 €
- 5<sup>e</sup> prix : 500 €

Des "mentions spéciales " pourront être décernées en complément, aux équipes non primées : invention technique, qualité de vie, écologie, fonctionnalité, gouvernance, solidarité, santé, anticipation etc.

## Article 10 - Propriété intellectuelle

Les candidat.e.s s'engagent à ne pas contrevenir aux droits d'auteurs et ayant-droit des projets de création. En d'autres termes, tout.e candidat.e ayant participé au concours, seul.e ou en équipe, certifie qu'il/elle n'a pas porté atteinte au droit de propriété intellectuelle en copiant ou en plagiant un projet ou une oeuvre élaborée par un autre créateur ou rédacteur, en introduisant tout ou partie dudit projet ou dudit texte, dans son propre projet présenté au concours.

Les candidat.e.s déclarent que ne seront utilisés lors du projet, aucune reproduction, ressemblance ou réminiscence susceptible de violer les droits des tiers ou de porter atteinte au respect de la vie privée des personnes et à la dignité des personnes. Les candidats assument le cas échéant le non-respect de ces positions.

## Article 11 - Propriété et utilisation des projets et informations fournies par les candidats

Les candidat.e.s s'engagent à faire apparaître, pour toute reproduction (édition, notamment) et représentation totale ou partielle, des projets réalisées dans le cadre du présent concours, les mentions :

- "Projet de ... (Nom et qualité -architectes, urbanistes, etc - du/ de candidat.e ou, le cas échéant, de l'ensemble des membres de l'équipe), Concours de "la cité des ascensions durables".

- « Le concours a été organisé organisé sous l'égide de la Fédération des Ascenseurs, par Claire BAILLY et Jean MAGERAND, architectes, dirigeants de l'Atelier International Expérimental pour la Cité Bio-numérique».

Le logo de la *Fédération des Ascenseurs* et celui de l'*Atelier international expérimental pour la Cité bio-numérique* figureront obligatoirement sur chaque document.

Ces logos sont téléchargeables sur le site du concours <http://www.concours-100ans-fas.biodigitalcity.org/100ans/>

NB : La *Fédération des Ascenseurs* et l'*Atelier international expérimental pour la Cité bio-numérique* n'ont pas d'objet commercial. Le but unique de ce concours est la communication et la promotion de l'image de techniques nouvelles et de savoir-faire capables de contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

#### Autorisation de publication et d'exposition

Chaque candidat.e ou membre d'équipe candidate a obligation de demander d'une part aux "organisateurs du concours" et d'autre part, le cas échéant, aux autres membres de l'équipe dont le nom figure dans la composition de l'équipe au moment de la remise du projet, statuant à la majorité, l'autorisation, avant d'exposer ou de publier les travaux liés au projet, dans le cadre du présent concours, en dehors du programme d'expositions et diffusions diverses fixées par les organisateurs du concours. Il / elle devra donc obtenir la double autorisation des "organisateurs du concours" et des autres membres de l'équipe.

Les "organisateurs du concours" ont tous pouvoirs pour décider des lieux et des dates prioritaires d'exposition des projets. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

#### Droit à l'image

Chaque candidat.e ou membre d'une équipe candidate autorise la **Fédération des Ascenseurs** et/ou l'**Atelier international pour la cité bio-numérique**, à le photographier et à présenter en public ses documents graphiques ou vidéo, c'est-à-dire à utiliser son image et ses oeuvres, élaborées à l'occasion du concours. Cette autorisation sera valable pour toute action ou manifestation publique, organisée dans le cadre ou à la suite du concours, par les parties.

Cette présentation en public se fera sans aucune contrepartie de quelque ordre que ce soit, notamment financière, hormis celle attribuée aux lauréats du concours.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, La **Fédération des Ascenseurs** et/ou l'**Atelier international pour la cité bio-numérique** s'autorisent mutuellement à fixer, reproduire et communiquer en public, et/ou au public, les photographies prises dans le cadre du présent concours.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par la **Fédération des Ascenseurs** et/ou l'**Atelier international pour la cité bio-numérique** ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

Les candidat.e.s se reconnaissent être entièrement remplis de leurs droits et ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits qui y sont visés.

## **Article 12 – Confidentialité**

La *Fédération des Ascenseurs* se réserve le droit de la première présentation publique des projets. Les candidat.e.s, qu'ils/elles soient lauréats ou non, s'engagent donc à ne pas rendre publics leurs projets avant la Cérémonie de remise des prix.